

MARIAGE ET DIVORCE.

“ Nous lisons dans le *National* de Lowell Mass :

“ Le 23 Septembre 1891, dans une conférence des Unitariens, tenue à Saratoga, l'hon. Carroll D. Wright, de Washington, a donné lecture d'une étude très intéressante sur le mariage et le divorce.

Cette terrible plaie du divorce qui ronge l'état social américain et menace de tout détruire, si l'on n'y apporte le remède efficace, fait jeter de temps en temps le cri d'alarme à l'observateur impartial qui a souci des destinées de la grande nation américaine. C'est ainsi que dans sa lecture devant la conférence des Unitariens de Saratoga, l'hon. Carroll D. Wright stigmatise en bonne et due forme les lois du divorce à cause de leurs effets pernicieux sur la société et leurs conséquences désastreuses ; et il en demande la réforme.

Malheureusement, la seule réforme possible, celle qui attaquerait le mal dans sa racine, court grand risque de n'être jamais appliquée dans ce pays. Ce serait le rappel même des lois sur le divorce, et l'on comprend que l'on n'atteindra jamais cette fin dans un pays constitué comme le nôtre.

Nous admirons les protestants sincères dans leurs efforts pour enrayer le mal croissant du divorce ; mais leur recours au pouvoir civil seul pour purger la société d'un aussi grand fléau ne nous inspire guère de confiance. Il y a pourtant dans ce pays comme sur toute la surface du globe un pouvoir qui aurait la vertu de cicatriser cette monstrueuse plaie, si l'on y avait recours. C'est le catholicisme qui a fait du mariage une institution divine de par l'autorité du fondateur de la religion catholique. Le mariage est un sacrement que les lois civiles sont impuissantes à détruire. Cette institution du mariage n'admet pas le divorce. Là est donc le grand, le seul remède aux maux causés par le divorce et dont se plaint notre société. Mais, encore une fois, on ne se prévaudra pas de ce remède souverain. C'est pourquoi cette guérison sociale ne se fera jamais complètement.

Quoiqu'il en soit, nous livrons aux réflexions du public les statistiques suivantes que nous empruntons à l'hon. Carroll D. Wright, et qui ont été données à la conférence de Saratoga. Ces statistiques révèlent la profondeur du mal et nous montrent en même temps l'abîme où s'achemine la société américaine qui fait un trop libéral usage du divorce.

Qu'en pense-t-on ? De 1867 à 1886 inclusivement, 328,716 décrets de divorce ont été prononcés par les cours des Etats-Unis. L'accroissement a été régulier et rapide. Il donne une moyenne annuelle de 157 pour cent, dans ces vingt ans, où la moyenne de l'augmentation de la population n'a été que de 60 pour cent.

“ De ces 328,716 divorces accordés dans la période des vingt ans spécifiée ci-dessus, 216,176 ont été demandés par les femmes.